



## AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne

10.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et organes

Le Vice-président

64 /16



### INFO-SECTIONS n° 3 – Avril 2016

#### Newsletter du Bureau international à l'attention des membres de l'Association

*La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos 11 000 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce 3<sup>e</sup> numéro couvre la période de février à avril 2016.*

#### ACTIVITÉS DU BUREAU

- ✓ **8 février** : participation et aide à la gestion de la réunion du groupe technique PMO–DG HR–Aiace. Ce groupe de travail comprend des représentants du PMO, de la DG HR, du Bureau international ainsi que des sections nationales qui ont des questions précises à poser concernant les domaines de responsabilité du PMO et de la DG HR. Ce groupe technique a pour objectif de préparer les réunions du conseil d'administration (CA) avec les représentants des administrations et d'éviter d'évoquer en CA des questions trop spécifiques.
- ✓ **17 février** : réunion du Bureau
- ✓ **18 février** réunions trimestrielles avec la direction du PMO et la DG HR
- ✓ **14 et 15 mars** : réunion du CA
- ✓ **16 et 17 mars** : participation à la réunion du CGAM (comité de gestion de l'assurance maladie)
- ✓ **26 avril** : réunion du Bureau

#### FAITS MAJEURS DURANT CETTE PÉRIODE

Ils se situent dans le domaine de l'assurance maladie. Dans l'info-sections numéro 2, nous avons signalé qu'il y avait des problèmes dans le fonctionnement du CGAM et aussi dans le travail en amont du CGAM. C'est seulement en mars 2016 que le CGAM a pu adopter son rapport annuel 2014 et ce rapport ne contient pas certains éléments que la délégation du personnel aurait voulu inclure. Néanmoins, il faut souligner depuis le début 2016 une évolution très positive et prometteuse.

CA DU 16 MARS : le directeur du PMO s'est réjoui à juste titre de la nette amélioration des délais de remboursement de la part des trois bureaux liquidateurs. Il a en outre pris plusieurs engagements pour l'avenir :

- mieux expliquer les motifs de refus d'une demande, notamment dans les cas de maladie grave
- augmenter la qualité de service aux affiliés à la recherche d'information (réduction du délai d'attente au téléphone, mise en place de bureaux d'accueil du PMO, y compris à Luxembourg en juin 2016, réorganisation interne du bureau central et des bureaux liquidateurs pour regrouper les ressources humaines liées au contact avec les affiliés, refonte complète de l'information aux affiliés sur le site My IntraComm en collaboration avec l'AIACE).

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -  
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, SC-29 02/04, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu) Site Web: [www.aiace-europa.eu](http://www.aiace-europa.eu)

La direction du PMO s'est déclarée ouverte à la discussion sur les examens de médecine préventive pour les conjoints assurés en complémentarité et résidant dans les pays où de tels examens ne sont pas disponibles. Pour la complémentarité elle-même, le PMO a reconnu que cela lui pose des problèmes de gestion et réfléchit à des possibilités de simplification, mais il faut bien comprendre que toute autre solution doit respecter la réglementation ou à défaut la modifier.

Par contre pour les programmes de médecine préventive, le président sortant du conseil médical n'a pas voulu remettre en cause le bien-fondé des nouveaux programmes, bien que ceux-ci aient été présentés au CGAM en novembre 2015, après leur mise en œuvre en juillet 2015. À notre avis le but de réduire les frais est évident. Au moins trois cancers importants ne sont plus vraiment couverts par cette médecine préventive, à savoir les poumons, la prostate et le colon. La colonoscopie virtuelle (par imagerie) peut être acceptée, mais l'affilié n'aura droit à aucun examen après 60 ans s'il en a déjà eu un avant. Dans ces conditions, les affiliés ne peuvent plus se fier entièrement à cet examen bisannuel et devront évaluer avec leur médecin traitant la nécessité d'examens complémentaires (mais qui ne seront pas remboursés à 100%).

RÉUNION DU CGAM : nous avons contesté un avis médical qui a été suivi par le bureau liquidateur et par le CGAM. Cet avis indiquait que le conseil médical juge qu'une maladie peut ne plus être prolongée comme maladie grave après un certain délai et que dans le cas d'espèce un des quatre critères, à savoir le pronostic vital, n'était pas rempli. Nous avons considéré qu'une telle approche était contraire à la jurisprudence : l'arrêt Hecq (12 mai 2004) confirme que tout examen visant à dépister une éventuelle récurrence d'une maladie grave doit continuer à être remboursé à 100 %, quel que soit le délai depuis l'apparition de la maladie. En outre l'arrêt Allen impose aux médecins de considérer globalement les quatre critères prévus par la réglementation et ne pas se borner à un seul critère de décision. Après un débat au CGAM, le PMO a fait part de trois engagements très importants :

- le PMO se considère lié par la réglementation, mais pas nécessairement par un avis médical
- lors d'une décision de fin de reconnaissance d'une maladie grave, l'affilié recevra une meilleure information
- les examens de dépistage d'une éventuelle récurrence d'une maladie grave continueront à être remboursés à 100 %

#### AUTRES POINTS IMPORTANTS

- l'organisation des Assises 2016 et la préparation de 2017. Un problème est l'augmentation de participants à l'AG ne payant aucun forfait, mais qui souhaitent malgré tout pouvoir s'inscrire à certaines manifestations, ce qui entraîne des frais de gestion.
- les assurances : il peut exister une certaine confusion avec les assurances Afiliatys et ceci nécessite un certain nombre d'actions de la part du Bureau, notamment une clarification à destination de nos membres.
- la composition du Bureau a été discutée le 26 avril, avec un nécessaire renfort et une nouvelle répartition des tâches, qui seront expliqués au CA lors des Assises à Trieste.
- le travail de communication doit se poursuivre. Le développement du nouveau site Web a pris un retard regrettable, mais sera opérationnel sous peu. Un séminaire communication avec les sections nationales sera organisé à l'automne et a déjà enregistré la participation de 11 sections.